



Alors que les recommandations de 2002 prévoyaient la prescription systématique de fluor par voie orale (gouttes, comprimés) dès la naissance et jusqu'à 2 ans, elle paraît désormais inutile avant l'âge de 6 mois.

#### Chez l'enfant de plus de 6 mois

Les études nationales et régionales montrent une diminution de la prévalence de la carie dentaire. Cependant, on note que 20 à 30% des enfants présentent 80% des caries. En effet, le risque de carie varie en fonction de différents critères comme les mauvaises habitudes alimentaires (grignotage en dehors des repas), le non respect des règles d'hygiène bucco-dentaire mais aussi le niveau socio-économique de la famille.

Ainsi, après l'âge de 6 mois, l'usage des fluorures par voie orale doit être modulé en fonction du risque de carie chez l'enfant.

Chez les enfants présentant un risque réduit : le brossage des dents avec un dentifrice fluoré est recommandé au minimum 2 fois par jour. Le dentifrice doit avoir une teneur en fluor adaptée à l'âge de l'enfant.

Chez les enfants présentant un risque plus élevé : en complément du brossage des dents, un apport médicamenteux par voie orale est conseillé dès l'apparition des premières dents. La prescription doit être précédée d'un bilan personnalisé des apports journaliers en fluor. Il est en effet nécessaire de prendre en compte les autres sources de fluor (eau de boisson, sel par exemple) pour éviter que l'enfant ne développe une fluorose dentaire, c'est-à-dire un excès de fluor caractérisé par l'apparition de tâches sur les dents.

D'autre part, le chirurgien-dentiste peut proposer d'autres thérapeutiques complémentaires comme l'application de fluor sous forme de vernis ou de gels sur les dents de l'enfant.

#### ***La prévention de la carie est multifactorielle***

Les modifications substantielles du contenu des recommandations sur l'utilisation du fluor, conduisent l'Afssaps à informer dès aujourd'hui les professionnels de santé et le public.

Les recommandations de l'Afssaps s'intègrent dans un plan général de prévention de la carie dentaire mis en place en 2005 par le ministère de la Santé et des Solidarités.

Dans ce contexte, la Haute Autorité de Santé (HAS) prépare des recommandations en santé publique pour aider à l'orientation de la politique de prévention de la carie dentaire en France. Ces recommandations devraient être rendues publiques en 2009.

L'Afssaps rappelle que la prévention de la carie dentaire passe par l'éducation à une hygiène bucco-dentaire adaptée, une bonne hygiène alimentaire, une bonne utilisation du fluor et une consultation précoce et régulière du chirurgien-dentiste. Quel que soit le niveau de risque de carie chez l'enfant, la mesure la plus efficace de prévention des caries est un brossage des dents avec un dentifrice fluoré, au moins deux fois par jour. Ce brossage doit être réalisé ou assisté par un adulte chez les enfants avant 6 ans ou peu autonomes.